



MAITRE DE L'OUVRAGE : LYCEE JEAN DE LA FONTAINE

MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE HORS LOI M.O.P.

PROGRAMME

Numéro du marché : n° 2019-01

OBJET DU MARCHE :

«L'isolation coupe feu (CF) entre le logement de fonction de la loge et la circulation du hall; création d'une VMC dans les sanitaires, et la salle de bain.»

**Lycée Jean De La Fontaine
– 1 place de la porte Molitor –
75 016 Paris**

– **Présentation de l'établissement**

La CMR Jean De La Fontaine, est un établissement public accueillant des élèves de collège et de lycée.

Le lycée, actuellement dirigé par Mme Dodinet, accueille un effectif total de 1790 personnes, dont 1570 au titre public. Il s'agit d'un établissement de droit public de type R avec activités de types L, N, X de 1^{er} catégorie.

L'établissement a été construit entre 1935 et 1939, il est élevé de 6 étages sur rez-de-chaussée et 2 niveaux de sous-sol.

Dénomination de l'Opération

Le programme est basé sur deux opérations ciblées à savoir :

L'isolation CF entre le logement de fonction de la loge et la circulation du hall, et la création d'une VMC dans les sanitaires et la salle de bain.

Actuellement le logement de fonction des gardiens donne sur le hall de la cité scolaire, lieu d'affluence et de circulation où passent les enseignants, les élèves, les personnels, et les visiteurs. La première opération consiste à créer une isolation coupe-feu, ainsi qu'une isolation thermique et phonique entre le logement et la circulation du hall.

Les sanitaires et la salle de bain ne sont pas équipés de système VMC, ce qui engendre un taux d'humidité important et un manque de renouvellement d'air.

Les travaux à réaliser pour l'isolation CF entre le logement de fonction de la loge et la circulation du hall (liste à compléter si besoin par le MOE) :

- a- Dépose des huisseries côté hall.
- b- Pose d'huisseries coupe-feu 1 heure, isolées thermiquement et phoniquement,
ou
Isolation CF, Thermique et phonique de l'intérieur du logement.

Les travaux à réaliser pour la création d'une VMC dans les sanitaires, salle de bain (liste à compléter si besoin par le MOE) :

- a- Implantation d'un réseau VMC.
- b- Réfection des peintures des WC et de la salle de bain.

– **Objet de la mission**

Il s'agit d'une mission de Maîtrise d'œuvre hors loi M.O.P, qui a pour objet un ensemble de prestations nécessaires, dans ce cadre prédéfini ci-dessus.

Sont compris toutes les études et vérifications relatives à la conformité des équipements et des locaux à traiter et à créer aux réglementations en vigueur, notamment à la réglementation sur la sécurité incendie et l'hygiène.

Le maître d'œuvre devra prêter une attention particulière aux éléments suivants :

- Les phases de travaux et le maintien en activité sans l'usage de bâtiments provisoires.

– Objectifs et exigences du Maître d'ouvrage

Le choix des matériaux et des équipements techniques qui doivent :

- avoir comme qualité la robustesse, la facilité d'entretien et de maintenance.
- Prendre impérativement en compte, dès la conception, le coût de fonctionnement du lycée.
- Assurer la sécurité et le confort des usagers au quotidien.

De manière générale, une attention particulière doit être portée par les concepteurs tant sur la sécurité des usagers que sur la qualité des ambiances visuelles, acoustiques et sonores.

Sont comprises toutes les démarches et prestations administratives liées à ces aménagements dans le cadre d'un permis de construire.

1.1 - Coordonnées de l'opération et des intervenants

Coordonnées et localisation de l'opération :

Lycée Jean de La Fontaine
1 place de la porte Molitor
75016 Paris

Interlocuteur privilégié pour l'établissement : Mme Gaydu, Adjointe-Gestionnaire du lycée, ou M. Latchimy, Assistant de l'Adjointe-Gestionnaire.
Le numéro de téléphone est le 01.46.51.16.00.

Maître d'ouvrage et conducteur d'opération :

**Lycée Jean de La Fontaine
1 place de la porte Molitor
75016 Paris**

Les décisions prises hors avis et validation du conducteur d'opération désigné n'auront donc aucune valeur contractuelle. Les frais éventuellement engagés dans ce cas de figure seront à la charge exclusive du soumissionnaire.

1.2 Caractéristique l'opération

Une partie des études, des travaux et des contrôles seront réalisés **en site occupé**, dans un établissement en service normal. Toutefois, il est envisageable de mobiliser des périodes de vacances scolaires pour obtenir de meilleures conditions de réalisation.

Volet environnemental du projet :

Ce projet doit prendre en compte les souhaits du Conseil Régional d'intégrer dans les cahiers des charges de construction, de réhabilitation et de maintenance des bâtiments, des choix de matériaux et de solutions énergétiques qui les rendent faiblement consommateurs d'énergie ainsi qu'une stratégie acoustique adoptée pour limiter les nuisances acoustiques.

Il s'engage à mettre en place une démarche de chantier à faibles nuisances de la phase conception à la phase réalisation.

Localisation et emprise des travaux

Pour L'isolation CF entre le logement de fonction de la loge et la circulation du hall, la création d'une VMC dans les sanitaires, et la salle de bain, l'opération est située au rez-de-chaussée.

Montant estimé des travaux

Les travaux ont été estimés par la région à 71 085,96 euros HT soit 85 303,15 euros TTC. Cette estimation devra être vérifiée par le Maître d'œuvre au niveau de la phase AVP.

Mode et forme de consultation pour les travaux

Compte tenu de l'estimation du montant, il sera procédé au lancement d'un MAPA en lots séparés.

Durée estimée des travaux

La durée des travaux sera à estimer par le maître d'œuvre. Il devra établir un planning détaillé par ouvrage et corps de réalisation des travaux.

En l'état, la région estime la durée des travaux à 12 semaines environ y compris la phase de préparation.

Le délai ci-dessus est donné à titre indicatif (donc délai non contractuel) et sous réserve de confirmation et notamment que les conditions ci-dessous soient remplies :

Ce délai est donné sous les conditions suivantes :

- Chantier en continu. Dans le cas de travaux pendant la période scolaire, une partie du site des travaux sera alors neutralisé avec l'accord du lycée ce qui impose donc la mise en place de dispositions et protections requises.

D'ailleurs, il devra être vérifié par le maître d'œuvre, en accord avec le lycée et la région, la possibilité ou non de réaliser tout ou partie de ces travaux en site occupé.

1.5 Informations complémentaires et description des éléments de Mission :

Pour l'état existant :

Concernant le contenu des Missions : APD, PRO/CDPGF, ACT/DCE, ACT/PRO, DET/OPC, VISA, AOR.

Précisions sur les documents graphiques à remettre :

- Le Maître d'œuvre devra l'établissement du dossier graphique, comprenant notamment, et sans que cette liste soit limitative :

Pour l'état projeté :

- Un plan de masse et de situation,
- Les vues en plans et coupes concernées par le projet
- Les plans techniques et détails.

CMR La Fontaine

Isolation CF entre le logement de fonction de la loge et la circulation du hall, création d'une VMC dans les sanitaires, salle de bain.

Et toutes les pièces nécessaires au dépôt de la permis de construire conformément aux textes en vigueur, en effectuer le dépôt et toutes les démarches administratives nécessaires.

Précisions sur la direction et le suivi des travaux.

Cette mission comprendra notamment :

- La vérification et la validation des plans et documents d'exécution de ou des entreprises retenues avant mise en œuvre.

Deux réunions préparatoires un mois environ avant démarrage du chantier avec remise du planning définitif des travaux.

- Une réunion par semaine durant la phase d'exécution des travaux sur la base d'une durée de chantier de 2 mois. Ce point sera à préciser par le soumissionnaire dans son offre.

- Une réunion de réception.

- Autant qu'il sera nécessaire de réunions de levée des réserves, jusqu'à levée complète de toutes les réserves émises par le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre et le bureau de contrôle.

- **IMPORTANT** : Un compte-rendu écrit concis mais précis, dactylographié, devra être établi à l'issue de chaque réunion de chantier par le Maître d'œuvre. Il sera transmis par télécopie ou e-mail sous 48H aux entreprises et au représentant du Maître de l'Ouvrage.

Précisions sur le poste « Réunions » et les comptes-rendus :

- Sont comprises toutes les réunions nécessaires sur place ou au Conseil Régional d'Ile de France. Les dates de ces réunions sur place ou au Conseil Régional seront fixées ultérieurement d'un commun accord avec la Maîtrise d'Ouvrage et son représentant.

Précisions concernant l'OPC :

Sans objet

Missions de base hors LOI MOP

- **APD** (études d'avant-projet définitif)
- **PRO / CDPGF** (études de projet)
- **DCE / CDPGF** (dossier de consultation des entreprises)
- **ACT / DCE** (assistance pour la passation des contrats de travaux)
- **ACT / RAO** (rapport des analyses des offres)
- **DET / OPC** (direction d'exécution des contrats de travaux / mission d'ordonnancement, de coordination et de pilotage du chantier)
- **VISA** (visa des études d'exécution)
- **AOR** (assistance apportée au maître d'ouvrage lors des opérations de réception)

Mission complémentaire :

Le dossier de consultation des entreprises comprenant un C.D.P.G.F. Le titulaire du marché devra établir un cadre de décomposition du prix global forfaitaire (C.D.P.G.F) de l'estimation des travaux avec un métré quantitatif.